

Image not found or type unknown



Païement rtt avec solde de tout compte

Par **RITALE**, le **20/06/2016** à **16:28**

suite a ma démission, je n'ai pas effectué mon préavis a la demande de mon employeur, je vais chercher mon solde de tout compte mais il me reste 3 RTT non pris , est ce que ces 3 RTT doivent m'être payés?

Par **P.M.**, le **20/06/2016** à **18:51**

Bonjour tout d'abord,
Normalement, les jours de repos que vous n'avez pas pu prendre devraient vous être indemnisés ainsi que le préavis non effectué puisque c'est à la demande de l'employeur...